



Comment est mon mode de garde en réduit ou classique !?

Par **Joey94290**, le **01/08/2016** à **22:17**

Bonjour,

Je suis en train de voir avec mon ex une revalorisation de sa pension alimentaire pour notre fille. Mais je ne suis pas sûr ou il faut que l'on se classe. Si en réduit ou classique ? En sachant qu'elle a la petite du vendredi soir (normalement 16h sur le papier du jaf) mais en réalité elle l'a récupérée à 18h. et la ramène le dimanche à 16h. elle la 2 week-end sur 3. donc 2 week-end elle et ensuite moi, plus moi j'ai la semaine là petite. Et c'est tout. Normalement sur le papier jaf, pour les petites vacances scolaires elle est censée la prendre une semaine elle et l'autre moi, donc de moitié. Pareille pour grandes vacances 1 mois chacun. Mais ce n'est pas le cas. Sa fille reste en week-end et je gère toujours tout de la semaine. Dans quel mode de garde nous trouvons-nous. Réduit ou classique. ?